



## Initiatives en développement culturel

### Appel de projets 2019

Dans un souci de promouvoir le développement d'initiatives et de projets inspirants et dynamisants en lien avec la culture sur notre territoire, la MRC des Sources lance, de concert avec le Ministère de la Culture et des Communications, un appel de projet en culture.

Montant total de l'appel de projet : 17 727 \$

Date limite de réception des projets : 24 mai 2019

#### Organismes admissibles :

- Conseils de bande d'une communauté autochtone ;
- Coopératives ;
- Organismes à but non lucratif ;
- Organismes des réseaux de l'éducation ;
- Une demande peut être effectuée par une entreprise privée ou un(e) artiste à condition d'être parrainé par un organisme qui répond aux critères mentionnés ci-haut. L'organisme doit accepter par résolution d'assumer la responsabilité de gestion de l'aide financière que le demandeur pourrait recevoir pour la réalisation des activités prévues dans la demande

#### Critères d'admissibilité :

- Se rapporter à l'un des axes de développement de la Politique de développement culturel 2018-2026 de la MRC des Sources (répondre à un ou plusieurs de leurs objectifs spécifiques) :
- Toucher plus d'une municipalité de la MRC des Sources;
- Une mise de fonds en argent du ou des promoteurs, d'un partenaire ou d'un commanditaire correspondant à 10 % du coût total du projet ;
- Les projets doivent se réaliser avant avril 2020 (au maximum le 31 mars 2020).

#### Ne sont pas admissibles les dépenses liées à :

- La remise de bourses ou de prix d'excellence ;
- Toute dépense liée à des projets déjà réalisés ;
- Les dépenses affectées à un projet, mais effectuées avant la date de la demande d'aide officielle à la MRC ;

- ❑ L'aide financière requise ne peut servir au fonctionnement d'un organisme, au financement de son service de dette ou au remboursement d'emprunts à venir.

Les projets seront évalués et sélectionnés en fonction des critères suivants (vous retrouverez des explications plus détaillées dans le formulaire de demande) :

- ❑ Effet structurant du projet pour le milieu ;
- ❑ Caractère régional du projet ;
- ❑ Ancrage du projet dans le milieu ;
- ❑ Qualité du projet ;
- ❑ Personnes visées.

Les promoteurs désireux de soumettre un projet sont invités à remplir le formulaire de demande et à le soumettre au plus tard le 24 mai 2019 à 17h à M Marc Cantin, conseiller aux entreprises, par voie électronique au [mcantin@mrcdessources.com](mailto:mcantin@mrcdessources.com).

Pour toute question ou pour valider l'admissibilité du projet et que l'ensemble des documents requis sont présents et complets, vous pouvez contacter M Cantin par voie électronique ou au (819)879-6661 poste 230.

Nous remercions l'ensemble des promoteurs de leur engagement dans le développement culturel de notre territoire.